



CCI SAÔNE-DOUBS

Direction Appui aux Territoires et Data

Objet :

Avis concernant le projet de modification simplifiée

Affaire suivie par :

Novello Romain

Tel 03 81 25 25 19

Mail : r.novello@saone-doubs.cci.fr

Monsieur GONZALEZ Benjamin  
Président de la CC du Triangle Vert  
27 grande rue  
70240 Saulx-lès-Vesoul

Besançon, le 5/02/2024

Monsieur le Président,

Vous trouverez via cette lettre notre retour concernant le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Franchevelle.

Ce projet, visant à réduire uniquement en zone agricole la marge de recul des limites séparatives, ne soulève aucune remarque de la part de nos services.

En effet, comme explicité, cette modification permet avant tout de solutionner les besoins d'exploitations déjà existantes localement, et ayant été pénalisées par le passé par cette marge de recul dans leurs souhaits d'extension.

Cette modification a ainsi pour but de pérenniser ces activités et de favoriser leur développement.

Par ailleurs, cette modification simplifiée est compatible avec le PADD actuel, mais également avec d'autres documents supra communaux tels que le SDAGE Rhône-Méditerranée ou bien le SAGE Nappe du Breuchin et n'entraîne en rien une consommation supplémentaire d'ENAF.

En conclusion, compte tenu du fait que votre projet va dans le sens du développement économique local tout en respectant les réglementations supra communales, **nous approuvons les modifications apportées par cette procédure simplifiée et émettons un avis favorable à cette dernière.**

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer nos salutations distinguées.

Le Président de la CCI Saône-Doubs,  
Jean-Luc QUIVOGNE